

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, LUNDI LE 9 DÉCEMBRE 2024 À 19 HEURES, SOUS
LA PRÉSIDENTE DE MADAME JOSIANE APPELBY, MAIRESSE.**

Les conseillers présents : Steven Allain
Caroline Bujold
Guillaume Poirier
François Poirier
Laurent St-Onge
Yves Barriault

Est également présente : Madame Christine Henry, directrice générale
et greffière-trésorière par intérim

251-12-2024 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse ouvre la séance à 19 h, elle invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

252-12-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté et qu'il demeure ouvert à toute modification.

253-12-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal du 11 novembre 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Guillaume Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 11 novembre 2024.

254-12-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024.

255-12-2024 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure ;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 61 636,71 \$. La directrice générale et greffière-trésorière par intérim est autorisée à procéder dans les limites de ces crédits.

.....

256-12-2024 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 345-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 545 632 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 464 632 \$ POUR LA RECONSTRUCTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR ENVIRON 200 MÈTRES DE LA RUE PRINCIPALE OUEST

CONSIDÉRANT QUE le projet de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout sur 200 mètres de la rue Principale Ouest est nécessaire afin de mettre aux normes ce tronçon et ainsi limiter les bris trop fréquents sur le réseau;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de la nouvelle TECQ 2024 n'est pas encore disponible, mais que tout ou partie de celle-ci pourra être affectée en réduction de l'emprunt établi ci-dessous pour les travaux non encore débutés et défrayés au moment où la TECQ 2024 sera disponible;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra assurer le paiement de l'entrepreneur en cours de projet avant de connaître la disponibilité de la TECQ 2024;

CONSIDÉRANT QU'au moins 50 % de la dépense prévue au présent règlement fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le Gouvernement et ne nécessite aucune approbation référendaire selon l'article 1061 alinéa 5 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 21 juin 2019 et du 7 juillet 2021 au montant de 943 974 \$, du programme de la taxe sur l'essence et de contribution du Québec (TECQ) afin de permettre le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ainsi que la programmation approuvée sont jointes au règlement à l'annexe C;

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période de 5 ans;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 1 464 632 \$;

ATTENDU QUE le MAHM a approuvé notre programmation de travaux en mars 2024;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 2 décembre 2024, que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que des copies du projet de règlement étaient disponibles pour les citoyens;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Guillaume Poirier, et résolu unanimement que le Règlement 345-2024 décrétant une dépense de 1 545 632 \$ pour financer la réalisation du projet de reconstruction du réseau sur 200 mètres de la rue Principale Ouest soit adopté.

.....

257-12-2024 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 346-2024 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

ATTENDU l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au Conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

ATTENDU QU'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire tenue le 2 décembre 2024, qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance et que des copies du projet de règlement étaient disponibles pour les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller François Poirier, et résolu à l'unanimité des conseillers que le Règlement numéro 346-2024 relatif à la régie interne des séances du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alphonse soit adopté.

.....

258-12-2024 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 347-2024 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE »

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application et qu'il n'y a pas de changement à nature à changer l'objet du règlement entre le projet déposé initialement et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE des copies sont mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Règlement numéro 347-2024 intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle ». Ce règlement abroge le règlement numéro 308-2018.

.....

259-12-2024 ACCÈSD AFFAIRES - AGENTE D'ADMINISTRATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse a adhéré à AccèSD Affaires;

ATTENDU QUE l'agente administrative, Madame Cynthia St-Onge, soit appelée à utiliser cette plateforme;

PAR CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Guillaume Poirier et résolu à l'unanimité des élus que madame Christine Henry, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et administrateur principal du service AccèsD Affaires crée un accès limité aux services Desjardins à l'utilisateur madame Cynthia St-Onge.

.....

260-12-2024 SERVICE INFORMATIQUE – ACHAT LOGICIELS

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'acquiescer le nouveau logiciel Aurora offert par PG Solutions au montant de 4 030 \$ taxes en sus, ainsi que le module « Télétransmission -Comptabilité » au coût de 1 498 \$ taxes en sus, et nous partagerons les coûts en parts égales avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure, et que Madame Christine Henry, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est autorisée à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alphonse.

.....

261-12-2024 SERVICE INFORMATIQUE – RENOUVELLEMENT DES CONTRATS

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler, pour l'année 2025, le contrat d'entretien et de soutien des applications du système informatique de PG Solutions pour le logiciel de gestion municipale et les mises à jour au coût de 8 524,25 \$ taxes incluses, et nous partagerons les coûts en parts égales avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure, et que Madame Christine Henry directrice générale et greffière-trésorière par intérim est autorisée à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alphonse.

.....

262-12-2024 RENOUVELLEMENT – POLICE D'ASSURANCE POUR 2025

Il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler pour l'année 2025 notre police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), courtier AGP Assurance, payable à l'ordre de FQM assurances Inc.

.....

263-12-2024 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – MONTANT DÛ ANNÉE 2023

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers que les taxes dues pour l'année 2023 qui ne seront pas payées d'ici le 31 décembre 2024 seront transmises à la MRC de Bonaventure pour la vente pour non-paiement de taxes, la liste sera déposée au Conseil à la séance de janvier 2025, et nous autorisons la radiation des comptes de l'année 2022-2023 au 31 décembre 2024 pour les dossiers suivants : matricules # 1739-73-7163, # 2039-52-8217 et # 1839-21-1590.

.....

264-12-2024 ADHÉSION ADMQ

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers que Madame Christine Henry, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, devienne membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de 444 00 \$ taxes en sus.

.....

265-12-2024 ENGAGEMENT OPÉRATEUR TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée;
CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu entre l'inspecteur municipal, le candidat et la directrice générale par intérim;
CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal (supérieur immédiat) reconnaît que le candidat dispose des compétences et de la disponibilité nécessaire à ce poste temporaire;
POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager pour la saison hivernale 2024-2025 monsieur Viny Nadeau Laviolette, et nous mandatons la mairesse à signer le contrat d'engagement.

.....

266-12-2024 DÉNEIGEMENT – RUE PRINCIPALE EST

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Donat Bujold et Julie Poirier de Dénéigement Donat Bujold, à effectuer le déneigement, à partir de la limite de Saint-Siméon et de Saint-Alphonse rue Principale Est, vers Saint-Alphonse jusqu'à la virée de la rue Principale Est, hiver 2024-2025, et ce, conformément à notre résolution 291-12-2016 « Dénéigement des chemins municipaux ».

.....

267-12-2024 ADJUDICATION CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité GFL Environnemental Inc et Exploitation Jaffa à soumettre par simple demande de prix une offre pour le contrat de collecte et de disposition des matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour 39 collectes régulières et une collecte d'encombrants;

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues sont les suivantes :

- GFL Environnemental Inc 30 413,72 \$
- Exploitation Jaffa Inc: 37 596,83 \$

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Guillaume Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de GFL Environnemental Inc. au montant de 30 413,72 \$ taxes incluses pour le contrat de collecte et de disposition des matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour 39 collectes régulières et une collecte d'encombrants et ce, conformément aux directives émises par la Municipalité lors de l'invitation, et nous autorisons la

mairresse, madame Josiane Appleby, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

.....

268-12-2024 TECQ – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault , appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des élus que suite à la recommandation de paiement d'Arpo Groupe - Conseil du 8 novembre 2024, nous autorisons le versement du décompte progressif n°1 pour les travaux prévus par la TECQ payable à J.A. & L. Nadeau Inc pour un paiement au montant de 242 857,57 \$.

.....

269-12-2024 PRIMEAU 2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

Le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023 par la firme Arpo au coût approximatif de 2 400 \$. Cette résolution abroge la résolution 194-09-2023.

.....

270-12-2024

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie (SSI) afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2024, le gouvernement du Québec a reconduit le programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant d'atteindre un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse désire ajouter 2 candidats à la cohorte V1P1C1_2020-2021;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bonaventure, en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bonaventure.

.....

271-12-2024

ACHAT APPAREILS RESPIRATOIRES – POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE les appareils respiratoires de la Municipalité de Saint-Alphonse ne seront plus conformes à compter de 2026;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie, Nicolas Lafrance, a demandé un prix à Boivin & Gauvin Inc. et à Aréo-Feu Ltée pour 6 appareils respiratoires;

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues sont les suivantes :

- Boivin & Gauvin Inc. 58 968,63 \$
- Aréo-feu Ltée 80 748,09 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Guillaume Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Boivin & Gauvin Inc. au montant de 58 968,53 \$ taxes incluses, et nous autorisons le directeur du service incendie, monsieur Nicolas Lafrance, à procéder à l'achat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alphonse.

272-12-2024

CALENDRIER DE SÉANCES ORDINAIRES POUR 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2025. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 heures au Centre communautaire de Saint-Alphonse :

20 janvier	14 juillet
10 février	11 août
10 mars	15 septembre
14 avril	6 octobre
12 mai	17 novembre
9 juin	8 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

273-12-2024

DEMANDE DU COMITÉ DE LA GUIGNOLÉE

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers de verser 730 \$ à la Guignolée Saint-Alphonse.

274-12-2024

DEMANDE FESTI-BELGE

Il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre au Festi-Belge d'utiliser les infrastructures du Centre communautaire, ainsi que les aménagements extérieurs près de celui-ci, pour la tenue de leurs festivités qui aura lieu du 24 au 26 juillet 2025.

275-12-2024 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions es tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

.....

276-12-2024 CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 53.

Josiane Appleby
Mairesse

Christine Henry,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim

Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.